

Étaient présents :

Alice AMELIN – Jean-Paul BARITAUT — Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN – Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

Était absente excusée :

Myriam BELLOC.

Secrétaire de séance :

Denis VIMENEY.

Le Maire propose au Conseil qui l'accepte à l'unanimité d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : passation d'une convention avec le Conseil Départemental pour l'implantation d'un abribus et fusion des communautés de Communes.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS PRÉCÉDENTS

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu des conseils du 10 décembre et du 23 décembre 2015.

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Après avoir rappelé la procédure en cours et la proposition du Préfet de rattacher toute la CDC des Coteaux Macariens à celle du Sud-Gironde (*Langon*) ainsi que la position officielle du Conseil prise par délibération du 10 décembre 2015, le Maire fait état des dernières informations. Celles-ci ont été données officiellement par le Président de la CDC du Sud Gironde (*Philippe PLAGNOL*) à la presse et font état de la proposition que les élus membres de la CDCI (*commission départementale de coopération intercommunale*) vont formuler, à savoir : la partition de notre CDC. St Pierre d'Aurillac, St Martin de Sescas, Caudrot, Ste Foy la Longue et St Laurent du Plan seraient rattachées à La Réole, St Laurent du Bois à Sauveterre et les autres à Langon. Le Président de la CDC a proposé aux Maires lors d'une réunion extraordinaire du Conseil des Maires lundi prochain, de signer une pétition contre l'éclatement des CDC. Le Maire donne lecture de cette pétition au Conseil qui, reprenant un à un les arguments avancés pour refuser la partition :

- ✓ Estime que les questions soulevées par ce document sont celles que pose le Conseil de St Pierre d'Aurillac depuis le début de la réflexion sur cette fusion
- ✓ Regrette qu'elles n'aient pas été posées préalablement, comme proposé par les délégués de St Pierre d'Aurillac, aux 2 CDC voisines susceptibles de nous accueillir,
- ✓ Constate que parmi ces questions beaucoup résultent de la fusion imposée par la Loi NOTRe que le Conseil a remis en cause dans sa délibération du 10 décembre 2015, et pas de la partition qui se profile maintenant,
- ✓ Estime que les seuls arguments et vraies questions qui justifieraient la signature de la pétition telle qu'elle est rédigée aujourd'hui sont ceux ayant trait à la répartition du

patrimoine, au PLUi (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*) et conséquences pour les agents de la CDC

- ✓ Donne mandat au Maire de refuser de signer cette pétition en l'état en précisant que le maintien de l'unité pour la fusion serait préférable mais confirme et assume sa position de décembre.

OUVERTURES DE CRÉDITS SUR LE BUDGET 2016 PAR ANTICIPATION

Afin de pouvoir payer les engagements pris en investissements en attendant le vote des budgets, le Conseil décide d'ouvrir par anticipation, dans la limite d'un quart des crédits inscrits l'année précédente, les crédits suivants :

<u>Budget communal</u>		<u>Service Assainissement</u>		<u>Chaufferie Bois</u>	
Article 2051	600 €	Article 21532	15.000 €	Article 2135	10.000 €
Article 2112	2.000 €				
Article 21312	4.500 €				
Article 21318	3.500 €				
Article 2151	4.000 €				
Article 2183	1.500 €				
Article 2188	5.000 €				

HONORARIAT

Le Maire après avoir rappelé les mandats accomplis par Michel HILAIRE (*conseiller municipal de 1977 à 1989, Adjoint au Maire de 1989 à 1995, Maire de 1995 à 2008 puis 1er Adjoint de 2008 à 2014*) et tout ce qu'il a apporté et fait pour la Commune, propose au Conseil de demander à ce qu'il soit nommé « Maire Honoraire », distinction honorifique autorisée par le Préfet constituant une reconnaissance de son travail et de ses qualités personnelles et politiques. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et souhaite qu'une cérémonie soit l'occasion de le remercier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (*dotation d'équipement des territoires ruraux*)

Cette possibilité d'aide financière avait déjà été évoquée en Conseil pour l'extension du réseau de chaleur bois au lotissement le Graveyron, opération pour laquelle la Commune a déjà obtenu une subvention du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de 90.000 €. Le Conseil mandate le Maire pour solliciter une attribution de DETR dérogatoire pour ces travaux et monter le dossier administratif et financier correspondant.

COMPÉTENCE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le transfert à la CDC des Coteaux Macariens de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » pour la mise en œuvre du PLUi a entraîné automatiquement le transfert du droit de préemption urbain instauré dans certaines communes dont St Pierre d'Aurillac (*sur les zones U et NA du POS*). Or le droit de préemption est un outil d'aménagement urbain et de développement des services que les communes doivent pouvoir continuer d'utiliser, ce que le Code de l'Urbanisme permet. La CDC a fait connaître son accord sur le principe et la procédure du maintien de ce droit aux communes pour des opérations intéressant l'intérêt communal. Le Conseil décide d'accepter

les modalités d'exercice de ce droit et autorise le Maire à signer tout document permettant de faire valoir ce droit de préemption urbain.

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

La CDC des Coteaux Macariens porte un projet de mise en place d'une signalétique touristique en concertation avec 13 autres CDC de l'Entre Deux Mers et le soutien de l'OTEM (*office du tourisme de l'entre 2 mers*). Une partie de cette signalétique est d'ores et déjà installée et la Commune a accepté de financer les lattes d'intérêt communal (*lieux dits, services publics et collectifs...*). Cette participation s'élève pour la 1ère phase à 2.514,43 € que le Conseil doit inscrire au Budget 2016 sous forme soit de fonds de concours (*investissement*) soit de contribution (*fonctionnement*). Compte tenu du budget d'investissement 2016 très contraint du fait du remboursement de l'emprunt relais pour les travaux de l'école, le Conseil opte pour la contribution avec inscription des crédits correspondants à l'article 6554.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'IMPLANTATION D'UN ABRI BUS

Le Conseil Départemental a installé un abri bus pour le ramassage scolaire (*collèges et lycées par la SSS*) en face du garage Répar'Auto aux « Crespignans ». Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que le Maire signe une convention avec le Département prévoyant une participation financière de la Commune de 400 € ainsi qu'un engagement à entretenir les lieux.

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

- ✓ VOTE DES BUDGETS 2016 : la date limite étant fixée par le Préfet au 15 avril et le Maire ayant une réunion importante de l'AMF le 7 avril, le Conseil décide de repousser la date du conseil pour le vote des budgets au jeudi 14 avril 2016.
- ✓ RYTHMES SCOLAIRES : le Conseil d'école a donné son accord à la modification proposée par le COPIL (*parents, enseignants, AVL et élus*) de réduire à 3h de TAPS (*au lieu de 4h*) par semaine avec les nouveaux horaires suivants pour lesquels l'accord de l'Académie a été demandé :
 - Tous les matins du lundi au vendredi 5 février 2016 9h à 12h
 - Les après-midi : les lundis de 13h30 à 16h30 sans TAPS et les mardis, jeudis et vendredi : de 13h30 à 15h30 avec 1 heure de TAPS.
- ✓ DÉLÉGATION À TUBAS (Cisjordanie) : Le Maire et Patrick TAUZIN participeront à cette délégation qui va constater la réalisation de l'action sur l'eau et l'assainissement qui prend fin et développer des projets pour prolonger l'aide apportée à Tubas. Le Consul Général de France à Jérusalem et l'attachée chargée de la coopération décentralisée tiennent à accompagner la délégation à Tubas, fait assez rare pour être souligné et apprécié.
- ✓ AL QARARA : Jean CORBANÈSE, chargé de la liaison entre la Municipalité et le Collectif Solidarité Al Qarara informe le Conseil de la subvention accordée par la députée pour le centre social et c'est donc 4.000 € plus 2.000 € de l'association qui ont pu être adressés à

Ibrahim Khashan pour son projet. Par ailleurs les services fiscaux ont refusé la reconnaissance d'intérêt général qui permettait des déductions fiscales. L'association a maintenant un site internet et une exposition et continue d'organiser des rencontres et des manifestations de soutien au peuple palestinien comme celle du 6 février 2016 à 18h.

- ✓ CHAUFFERIE BOIS : Le Maire rappelle les problèmes rencontrés et qui ont été portés à la connaissance des élus dans les comptes rendus de Bureau Municipal. Tout semble rentrer dans l'ordre et le diagnostic fait par tous les partenaires réunis devrait permettre la réparation nécessaire à récupérer toute la puissance de la chaudière. Cela permettrait de poursuivre le projet d'extension du réseau au Graveyron évoqué précédemment pour lequel une réunion des locataires par Gironde Habitat est prévue le 25 février à 18h30.
- ✓ LAPETITEMÉDIATHÈQUE : le Maire rencontre les bénévoles de *lapetitemédiathèquedesaintpierre* le 5 février pour établir ensemble une charte définissant les relations entre bénévoles et Municipalité ainsi que le fonctionnement de la bibliothèque qui est un service public. Il est donné lecture de l'esquisse de charte proposée par les bénévoles. Le Conseil souhaite l'enrichir sur la partie responsabilité politique de la Commune, sur la parité du conseil de gestion à mettre en œuvre ainsi que son rôle consultatif et de proposition, sur l'indispensable travail collectif et sur les choix qui doivent revenir in fine au Conseil Municipal. En tout état de cause le Conseil tient à reconnaître et affirmer le rôle essentiel des bénévoles qui assurent le fonctionnement efficace de la bibliothèque et donc une mission de service public. Il mandate le Maire et Jean Paul BARITAUT pour représenter la Commune à ce Conseil de gestion.
- ✓ SCÈNE D'ÉTÉ : Le Président de la Coopérative ayant fait savoir qu'il ne souhaitait pas accueillir de spectacle à l'occasion des portes ouvertes, les Sous-Fifres de St Pierre ont demandé, compte tenu de leur situation difficile après le dernier festival, à bénéficier de ce spectacle pour organiser une initiative au restaurant scolaire. Le Conseil, après discussion, décide, malgré la situation financière tendue en raison de la baisse des dotations d'état, de répondre favorablement et exceptionnellement à la demande des Sous Fifres en 2016 compte tenu de leur situation difficile mais ne peut s'engager pour les années à venir.
- ✓ EFFECTIFS SCOLAIRES : Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016 étant à la limite d'une fermeture de classe, même si celle-ci n'est pas programmée par l'Académie pour septembre 2016 pour l'instant, le Conseil donne son accord à l'élargissement des critères d'inscription et autorise le Maire à inscrire tout enfant dont la famille souhaiterait le scolariser à St Pierre d'Aurillac. Un contact a par ailleurs été pris avec le Maire de St Macaire dont les effectifs scolaires nécessiteraient une ouverture de classe alors qu'il ne dispose pas des locaux nécessaires (*certaines familles hors commune pourraient être orientées vers St Pierre d'Aurillac lors du passage en CP*).

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h10.